



Note de présentation brève et synthétique

Budget primitif 2026 / compte financier 2025 :

Le cadre général du budget

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées prévues pour l'année civile. Il est établi avec la volonté de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ; de contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt et de mobiliser des subventions chaque fois que possible. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par le conseil municipal avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte (ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée) et transmis au représentant de l'État dans les 15 jours qui suivent son approbation. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat de la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux.

Le compte administratif (désormais CFU) rapproche les prévisions inscrites au budget primitif des réalisations effectives en dépenses (mandats) et en recettes (titres) et présente les résultats comptables de l'exercice. Il est soumis par l'ordonnateur (le maire), pour approbation, à l'assemblée délibérante (conseil municipal) qui l'arrête définitivement par un vote avant le 30 juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice.

Le budget est structuré en deux parties : d'un côté, la gestion des affaires courantes (ou **section de fonctionnement**), incluant notamment le versement des salaires des agents de la commune ; de l'autre, la **section d'investissement** qui a vocation à accroître le patrimoine communal.

La section de fonctionnement

Le budget de fonctionnement permet à une collectivité d'assurer le quotidien. Elle regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux. Pour notre commune les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (périscolaire) ou à la Communauté de communes Creuse Confluence (par exemple mise à disposition du service d'animation pour l'ALSH), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, à diverses redevances (réseaux aériens/souterrains, droits de place, concessions au cimetière) et aux revenus du domaine (loyers des bâtiments).

✚ **Les recettes de fonctionnement 2025 représentent 1 683 501 euros (+ 353 304 de résultat antérieur reporté de 2024)**

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel communal, l'entretien et la consommation énergétique des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées pour la collectivité, les indemnités des élus, les subventions versées aux associations, les contributions obligatoires aux organismes de regroupement et les intérêts des emprunts.

✚ **Les dépenses de fonctionnement 2025 représentent 1 420 099 euros. Les salaires (charges afférentes incluses) représentent 44 % des dépenses de fonctionnement de la commune en 2025.**

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau. **En 2025 la CAF dégagée par la section de fonctionnement est de 263 402 euros**. Cet autofinancement permettra prioritairement de financer le remboursement du capital des emprunts estimé à 117 000 euros, remboursement qui est une dépense obligatoire d'investissement.



Les recettes de fonctionnement issues de dotations l'Etat pour la commune de Gouzon se composent de :



La dotation forfaitaire (elle est fonction notamment du nombre d'habitants et de la superficie de la commune) :

2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
154 962	152 241	151 542	151 542	150 999	151 387	152 164

- La dotation de solidarité rurale (chefs-lieux de canton, potentiel financier par habitant, communes rurales) :

2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
251 056	256 467	275 890	297 764	308 607	326 736	344 205

- La dotation nationale de péréquation (assure la péréquation de la richesse fiscale entre les communes) :

2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
55 082	50 195	45 637	47 661	44 267	44 856	45 828

Les recettes de fonctionnement issues des impôts directs locaux (taxe foncière essentiellement) pour la commune de Gouzon :

2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
470 995	490 149	514 713	572 868	586 240	596 875	593 580



La fiscalité : les taux des impôts locaux pour 2026 :

- **Taxe d'habitation** (produit des résidences secondaires) : taux à 11,54 % pour un produit attendu de **30 223 €**
- **Taxe foncière bâtie (TFB)** : taux de 38,89 % pour un produit attendu de **694 187 €** (auquel l'Etat retire **185 259 €** de contribution issue d'un coefficient correcteur évitant ainsi à la commune d'être surcompensée du transfert de la TFB départementale)
- **Taxe foncière sur le non bâti** : taux de 40,74 % pour un produit attendu de **54 429 €**

❖ **En 2025, l'ensemble des impôts et taxes perçus représentent plus de 42 % des recettes de fonctionnement de la commune**

Les recettes de fonctionnement encaissées au titre des services périscolaires (cantine et garderie), extrascolaire (ALSH géré par Creuse Confluence), du domaine (redevances d'occupation) et ventes diverses reviennent à **174 270 € en 2025**. Celles générées par les revenus des immeubles (logements, commerces, gîtes, bureaux, salles) sont de **97 464 euros en 2025**.



Les principales dépenses et recettes de la section de fonctionnement réalisés en 2025

<u>Dépenses</u>	<u>Montant</u>	<u>Recettes</u>	<u>Montant</u>
Dépenses courantes (eau/assainissement, électricité/fioul/gaz/plaquettes, carburant, achats de fournitures, entretien et réparations, contrats de prestations, assurances, taxes foncières)	497 236	Excédent brut reporté (002)	353 304 +4 758
Dépenses de personnel (toutes charges comprises)	625 664	Recettes des services (cantine, garderie, ALSH) / du domaine (camping, concessions cimetière, redevances sur les réseaux)	174 270
Autres dépenses de gestion courante (indemnités des élus, contingent incendie, subventions aux associations, contributions aux organismes de regroupement)	196 454	Impôts locaux (TH/TFB/TF) et taxes s/ pylônes, AC COMCOM, FPIC	706 687
Dépenses financières (intérêts des emprunts)	31 868	Dotations de l'Etat	567 808
Dépenses exceptionnelles (annulation de titres)	16	Autres recettes de gestion courante : revenus des loyers (logements, commerces, bureaux, salles, gîte communal)	134 695
Opérations d'ordres de transfert (sortie de l'actif des biens)	68 860	Atténuations de charges (remboursements sur rémunération du personnel)	31 181
		Produits des cessions d'immobilisations	62 450

***Résultat de fonctionnement à affecter :**

Résultat de l'exercice 2025 (recettes budgétaires moins dépenses budgétaires)	263 402,04
Résultat de fonctionnement antérieur reporté (ligne 002 du budget 2025)	353 303,53
Total à affecter du résultat de fonctionnement cumulé de la caisse des écoles	4 757,73
Total à affecter	621 463,30



La section d'investissement

Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel. Le budget d'investissement de la commune regroupe :

- **en dépenses** : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

- **en recettes** : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus : subventions de l'Etat (DETR, DSIL), aides régionales ou départementales, fonds de concours de la communauté de communes.

VUE D'ENSEMBLE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT RÉALISÉE EN 2025

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Solde d'investissement reporté (déficit)		FCTVA (sur investissements 2024)	152 048
Remboursement d'emprunts (capital)	117 236	Taxe d'aménagement (urbanisme)	11 108
Frais étude, diagnostic, publicité maison des internes	5 341	Excédents de fonctionnement capitalisés	73 222
Achat de terrains (à l'Etat et au Département)	2 750		
Cimetière (ossuaire et cave urne)	11 955	Subvention CC Creuse Confluence pour salle socioculturelle (acompte)	30 000
Travaux salle socioculturelle (architecte, entreprises)	740 989	Subvention Etat (DETR) acompte salle socioculturelle	154 373
Parking salle socioculturelle	39 908		
Achat camion benne + barrières	23 360	Subventions Etat (DSIL) acompte salle socioculturelle	61 968
Plonge + lave-vaisselle cantine	7 320		
Mobilier salle socioculturelle	18 301	Subvention FNADT avance maison des internes	12 021
Totem chemin patrimonial	5 070		
Partenariat Public Privé pour l'éclairage public	38 117	Solde d'investissement reporté (positif)	66 740

***Solde d'exécution de la section d'investissement au 31 décembre 2025 :**

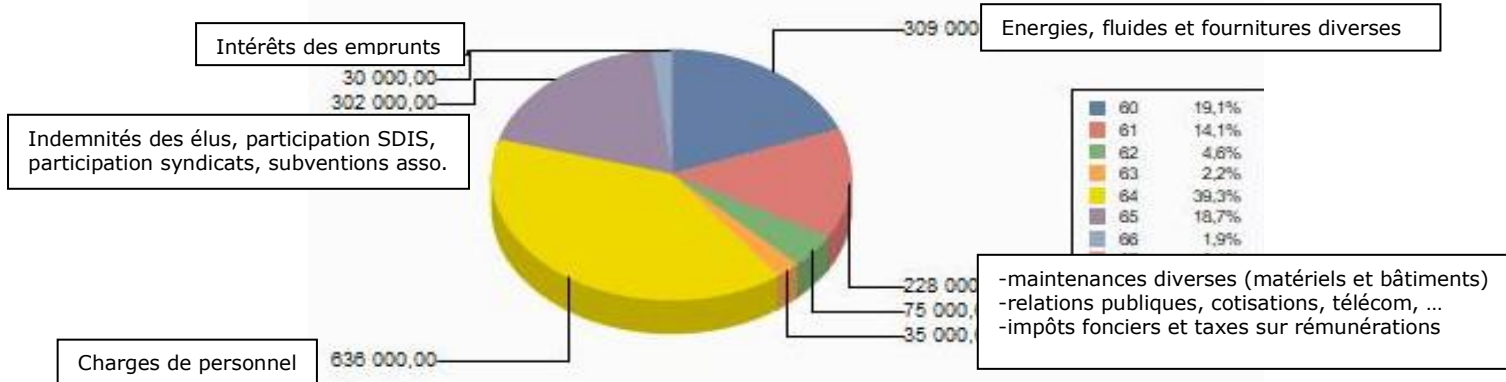
Solde d'exécution de l'exercice (recettes budgétaires moins dépenses budgétaires 2025)	-	460 070,81
Résultat d'investissement antérieur reporté (ligne 001 du budget 2025)		66 740,37
Solde d'investissement cumulé négatif (001 du budget 2026)	-	393 330,44
*Restes à réaliser au 31 décembre 2025 :		
Sur dépenses d'investissement		564 644,39
Sur recettes d'investissement		737 450,60
Solde net des restes à réaliser:		172 806,21
*Besoin de financement de la section d'investissement au 31 décembre 2025 :		
Rappel du solde d'exécution cumulé (positif) 001	-	393 330,44
Rappel du solde net des restes à réaliser		172 806,21
Besoin de financement	-	220 524,23



Les données synthétiques du budget pour 2026

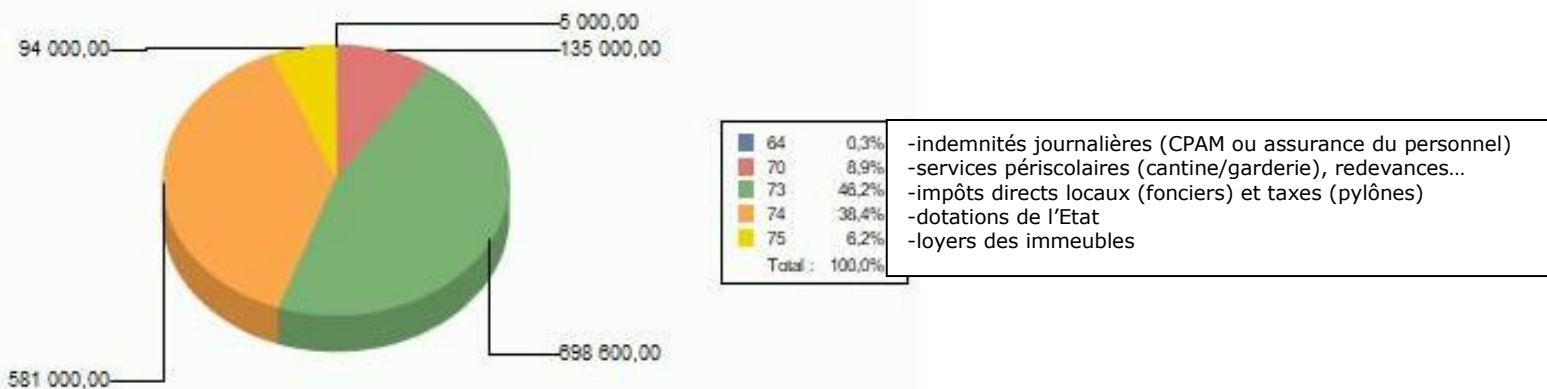
Dépenses de fonctionnement :

Répartition budget par chapitre



Recettes de fonctionnement

Répartition budget par chapitre



Principaux ratios du compte financier 2025

- Dépenses réelles de fonctionnement / population : **851**
- Produit des impositions directes / population : **373**
- Recettes réelles de fonctionnement / population : **1 279**
- Dépenses d'équipement brut / population : **564**
- DGF / population : **330**

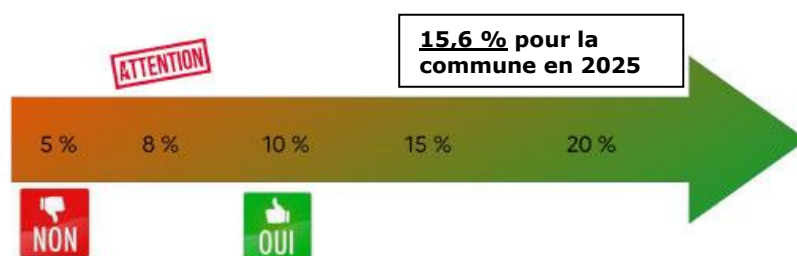


	2020	2021	2022	2023	2024	2025
1. Capacité d'autofinancement brute (R-D)	264 819	191 043	365 979	291 060	260 564	263 402
2. Remboursement de dettes (annuité)	143 094	129 834	119 928	123 633	119 698	117 236
3. Capacité d'autofinancement nette (1-2)	121 725	61 209	246 051	167 427	140 866	146 166
Le taux de CAF						

Taux de CAF = CAF / produits réels de fonctionnement

Objectif : Ce ratio permet de mesurer la capacité de la section de fonctionnement à générer de l'autofinancement. Il indique la part des produits réels de fonctionnement qui peut être affecté au financement des investissements et notamment au remboursement de la dette.

Il est généralement admis qu'un taux supérieur à 10 % est satisfaisant



Etat de la dette communale

Année	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Encours de dette au 31/12	1 159 167	1 029 043	909 115	985 482	1 215 783	1 098 547
Epargne ou CAF Brute	264 819	191 043	365 979	291 060	260 564	263 402
Capacité de désendettement (en années)	4,4	5.4	2.5	3.4	4.7	4.2

À titre indicatif, les seuils de 3, 6, 9 et 12 ans sont couramment évoqués dans des rapports établis par les chambres régionales des comptes :

Capacité de désendettement (Dettes / CAF) exprimée en nombre d'années	< 3 ans	Endettement faible (à augmenter)
	De 3 à 6 ans	Endettement maîtrisé (à maintenir)
	De 6 à 9 ans	Endettement élevé (à résorber)
	De 9 à 12 ans	Endettement trop élevé (à réduire)
	> 12 ans	Surendettement avérée (à réduire)